

L'ESSENTIEL DE L'INFO

PROPOSITIONS DU SCSI SUR LE TEMPS DE TRAVAIL VALIDÉES PAR LE DGPN

Suite à son audience avec M. le DRHFS Stanislas CAZELLES le 16 juillet dernier, le SCSI-Cfdt a rencontré M. le Directeur Général de la Police nationale Louis LAUGIER sur la question du temps de travail des officiers de police.

À l'écoute et sensible aux problématiques du corps de commandement, le DGPN a décidé de valider les propositions du syndicat majoritaire, empreintes de justice, d'équité et de bon sens :



- ⇒ **La circulaire sur la variabilité du temps de travail des officiers sera revue pour intégrer les nouveautés suivantes, sous-entendant un travail technique préalable avec les services de la Mission Temps de Travail de la DRHFS pour adapter ces nouvelles dispositions sur GestTT :**
 - Harmonisation de toutes les plages fixes à 4h, quelles que soient les directions nationales ou services pour les cadres travaillant en régime hebdomadaire ;
 - Élargissement de la plage d'écrtage des HS d'un à deux ou trois mois ;
- ⇒ **Le principe d'exhaussement du plafond d'alimentation du CET de 5 à 15 jours de HS est acté par le DGPN. L'alignement du régime de tous les officiers sur celui des démineurs est nécessaire.**

Cette juste mesure visant à corriger les écarts de rémunération liés au non-paiement des HS devra se traduire par la rédaction d'un nouveau texte élaboré par la DRHFS et validé par la Fonction Publique.

AUGMENTATION DE LA DURÉE DE LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE



Le SCSI était reçu par la DNPAF pour présentation d'un point sur l'état d'avancement de la proposition de loi prenant en compte l'allongement de la durée de rétention dans les CRA.

Un total de **210** jours de rétention administrative exige que des mesures d'accompagnement des agents affectés en CRA soient mises en place et que le niveau de responsabilité des chefs de CRA soit clairement valorisé.

L'externalisation de certaines missions, le développement de la visio-conférence afin de diminuer les transfèvements, le recours à l'IA en termes d'analyse des comportements dangereux, la substitution des missions de greffe des actifs par les PATS, la création de chambres sécurisées en hôpital psychiatrique sont autant de dispositifs indispensables à un allongement aussi long de la période de rétention administrative.

Le SCSI reste attentif à la répartition des efforts entre la Gendarmerie et la Police Nationale ainsi qu'à la nécessité de prévoir les IRP chef de service au bénéfice des futurs chefs de CRA actuellement en cours de construction.

LE SCSI : AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS !

PSC : CAMPAGNE D'ADHÉSION 2025-2026



À l'issue de l'appel d'offre, le groupement de la Mutuelle Générale de la Police (MGP) a été désigné comme opérateur pour accompagner les agents du ministère de l'Intérieur dans la mise en œuvre du contrat collectif PSC.

Les échéances clés à retenir :

⇒ **Mi-septembre 2025** : Ouverture de la campagne d'adhésion et des demandes de dispense.

Chaque agent devra se rendre sur l'espace dédié du site internet de la MGP pour :

- Finaliser son adhésion au contrat collectif ;
- Ajouter ses ayants droit (conjoint, enfants...) ;
- Souscrire, le cas échéant, à une option renforçant les garanties ;
- Demander une dispense d'adhésion (si éligible). Les agents dispensés ne seront pas affiliés ;

Un courriel explicatif détaillant toutes les modalités sera envoyé à l'ensemble des agents.

⇒ **31 octobre 2025** : Clôture des demandes de dispense. Un rappel par mail sera envoyé.

⇒ **30 novembre 2025** : Fin de la période d'adhésion sur le site de la MGP.

⇒ **1er janvier 2026** : Mise en place des garanties et début de la prise en charge employeur.

Dès cette date, la couverture PSC santé sera effective pour tous les agents affiliés.

La participation de l'employeur évoluera : fin du versement forfaitaire de 15 €, remplacé par une prise en charge de 50 % de la cotisation. Une aide complémentaire de 5 € sera accordée aux agents ayant souscrit une option renforcée.

Important : Les agents ayant demandé une dispense ne bénéficieront d'aucune prise en charge financière par le ministère pour leur complémentaire santé.

Pour plus d'informations : page intranet PSC <https://actionsociale.interieur.gouv.fr>

Le SCSI-CFDT reste mobilisé pour défendre la santé et la prévoyance des agents.

MSI JEUX OLYMPIQUES



Le SCSI-CFDT est intervenu cette semaine auprès du Directeur Général pour signaler une disparité zonale dans les règles relatives à l'attribution des MSI pour les JOP et dénoncer un volume général de médailles trop faible.

L'engagement de tous les policiers mobilisés pour cette mission hors norme doit être reconnu.

LE SCSI : AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS !